

Réaliser un diagnostic des déchets de la collectivité

DESCRIPTION DE L'ACTION

À l'image du diagnostic de territoire que toute collectivité doit réaliser pour définir les actions de son plan ou son programme de prévention, le volet éco-exemplarité implique la réalisation d'un diagnostic des déchets de sa propre collectivité. Ce diagnostic peut prendre des formes diverses et recenser différents éléments quantitatifs et qualitatifs :

- connaître les perceptions des agents face aux déchets et à leur prévention, ainsi que les pratiques déjà existantes et valorisables ;
- identifier des freins et blocages à la diffusion des bonnes pratiques existantes ;
- identifier les pistes d'action souhaitées par les agents ;
- connaître les types de déchets et les quantités produites par les différents services et directions ;
- connaître la composition des poubelles (caractérisation) ;
- évaluer les coûts liés à ces déchets (achats, collecte, traitement, valorisation...).

Deux outils principaux viendront construire le diagnostic : la consultation des agents et des services/directions sur leurs pratiques, besoins et attentes (par une rencontre physique des services et par diffusion d'une enquête aux agents) et l'identification des déchets produits et collectés, ce qui peut notamment être estimé par caractérisation.

De plus, deux niveaux d'analyse et d'actions peuvent exister : les pratiques et déchets des agents eux-mêmes, aussi bien dans le cadre de leurs activités professionnelles que personnelles ou lors des temps de pause (pause repas, café...) et les pratiques et déchets des services et directions, par exemple à travers les achats, les activités de terrain... Cibler les agents spécifiquement revient surtout à les sensibiliser en tant que citoyens (Voir E8 : exemple de la CUS).

L'ESSENTIEL

<p>Intérêt</p> 	<p>Un diagnostic le plus complet possible des déchets de la collectivité mobilise, aide à définir les actions à mettre en œuvre prioritairement et servira de mesure des résultats des actions.</p>
<p>Facilité de mise en œuvre</p> 	<p>Pour réussir, le diagnostic devra s'appuyer sur une organisation interne claire, d'éventuels prestataires, associer des actions de sensibilisation et de communication et associer approche déchets (mesure, caractérisation...) et approche qualitative (perceptions des agents, attentes et besoins...). Il faut donc aussi se donner le temps.</p>



Moyens nécessaires

€ € €

Variables selon que le travail soit fait par un prestataire ou en interne, selon le périmètre choisi, selon les modalités de diffusion et de traitement des enquêtes...

INTERÊT DE L'ACTION

Un diagnostic de la collectivité a un **intérêt fort** pour la conduite du volet éco-exemplarité :

- il permet de **disposer de données chiffrées** fortes et marquantes qui vont intéresser et **mobiliser agents, hiérarchie et élus** ;
- il permet de **construire une réelle stratégie** d'action : les données chiffrées ciblent les gisements prioritaires, les retours des agents donnent des éléments qualitatifs sur les actions à mener ;
- il **facilite le suivi et l'évaluation** de l'impact des actions menées : réaliser un nouveau diagnostic en cours ou en fin de programme permet de comparer les résultats à l'état 0 du premier diagnostic.

Intérêt de la caractérisation des déchets

La caractérisation permet **d'identifier les différents déchets réellement générés** dans la collectivité et ainsi de les quantifier plus précisément qu'une approche achat par exemple : une partie du papier acheté est envoyé hors de la collectivité (par le courrier notamment) et une autre partie du papier retrouvé dans les poubelles de la collectivité est importée (journaux et magazines, courrier...). De plus, le suivi des tonnages collectés de papier peut aussi varier en fonction de la qualité du tri, ce qui ne peut être estimé que par caractérisation.

Il s'agit également d'une **action relativement rapide à mettre en œuvre** : les caractérisations peuvent être faites sur quelques jours et dans des bâtiments ou services représentatifs. En contre partie, cela suppose un travail de ratio soumis à de nombreux éléments variables et les résultats extrapolés à l'ensemble de la collectivité ne seront certainement pas exacts, mais donnent tout de même des informations suffisantes pour mobiliser, pour identifier les enjeux prioritaires et pour suivre l'impact des actions mises en place.

Sans ce portrait des déchets retrouvés dans les poubelles, certains gisements et donc certaines actions risqueraient de ne pas apparaître clairement à l'équipe projet. Par exemple, le conseil général de la Gironde **(voir fiche E1)** s'est rendu compte de la quantité extrêmement importante que représentent le marc de café et les filtres, les journaux gratuits ou bien encore les quantités de papier toilette ou de savon gaspillées par du matériel non adapté.



L'enquête auprès des services et agents

La rencontre et la présentation de la démarche aux différentes directions et services de la collectivité génèrent de nombreux autres avantages. Par exemple, cela **facilite le développement d'une culture de la prévention** et fait connaître l'animateur. C'est un atout certain **pour la conduite d'actions de territoire** qui nécessiteront la participation de certains services de la collectivité, et c'est également un **moyen de fluidification de l'information**, souvent limitée au sein des grosses structures.

En consultant les agents et les directions, l'animateur peut également **identifier les acteurs ressources et les personnes les plus motivés** pouvant devenir des **relais importants** pour la conduite de la démarche d'exemplarité, aussi bien pour mener le diagnostic que pour intégrer les groupes de travail et la réalisation des actions elles-mêmes.

C'est aussi un moyen de compléter les informations issues des caractérisations pour les services ou sites particuliers (comme les collèges ou les centres d'exploitation — pour un conseil général — qui ne pourront pas forcément faire l'objet d'une caractérisation dès le départ).

RECOMMANDATIONS ET POINTS CLÉS pour la réussite de l'action

Sensibiliser en amont

Sensibiliser les agents à la prévention et à l'exemplarité dès le début de plan ou du programme est essentiel pour **créer une dynamique** et surtout identifier les acteurs relais qui viendront appuyer et faciliter la démarche par la suite (par exemple en devenant des référents prévention des déchets)

Elle peut se faire à travers des conférences débats, la projection de films ou toute autre forme d'animation, mais doit donner lieu à une introduction à ce qui peut être fait dans une collectivité, permettre des échanges entre les participants et les inviter à s'inscrire en tant qu'acteurs relais ou ressources.

Il est préférable d'organiser des manifestations internes pendant les heures de travail plutôt qu'en soirée si cela est possible et accepté par la hiérarchie (une note de service doit être diffusée pour préciser que les agents le souhaitant seront autorisés à y participer) et ces manifestations devront être organisées **sur plusieurs sites ou bâtiments**, en fonction du type de collectivité et de son organisation.

L'implication et le **soutien de la direction générale**, tout comme un travail avec les ressources humaines, sont donc des atouts importants.



Identifier les relais internes

Le rôle donné aux agents volontaires et identifiés en amont doit être clairement défini (d'où un travail possible avec la direction des ressources humaines) et co-construit avec eux. Celui-ci sera donc variable selon les collectivités, mais il sera généralement :

- d'être **le relais des messages et des actions** de prévention des déchets au sein de son service ou de sa direction ;
- de **faciliter le travail de l'animateur**, aussi bien dans la phase de diagnostic que dans la phase de création du plan d'action et de mise en œuvre ;
- de **suivre la démarche** et de participer notamment aux **groupes de travail**.

Organiser une équipe projet

Le travail de mobilisation interne et de diagnostic peut être relativement lourd et nécessiter beaucoup de temps et d'énergie. Or le diagnostic de territoire mobilisant souvent fortement les animateurs, il est important d'arriver à **organiser l'équipe projet pour y intégrer le volet d'éco-exemplarité**. Dans les équipes où cela est possible, il est souhaitable de **missionner une personne au moins en partie** à l'exemplarité la première année, en l'invitant à s'appuyer sur des relais internes. Plusieurs collectivités ont fait le choix d'avoir **recours à un stagiaire** pour organiser toute la partie sensibilisation et organisation/réalisation du diagnostic. Il faut toutefois avoir conscience qu'un travail d'enquête auprès des agents et des services ne nécessite pas les mêmes compétences qu'un travail de caractérisation des déchets par exemple. Il pourra soit être le fait de deux stagiaires complémentaires, soit nécessiter un temps d'apprentissage et donc d'accompagnement plus important.

Pour les collectivités les plus importantes, le **recours à un prestataire** est la solution qui limitera le plus le temps à consacrer à ce travail par l'animateur. Le recours à un prestataire devra donc se baser entre autres sur un arbitrage entre coût lié au prestataire et coût lié au temps passé par l'équipe projet sans prestataire.

Concernant la caractérisation, s'il s'agit d'une démarche très riche d'enseignement qui peut être conduite rapidement et facilement par un prestataire, elle devra être **complétée d'un travail de rencontre et de diagnostic qualitatif** (enquête, charte...).

Les conseils généraux auront tout intérêt à se rapprocher de la collectivité en charge de leur déchet pour voir dans quelle mesure celle-ci peut les aider (caractérisation, étude, idées d'actions...)



Savoir exploiter le diagnostic

Le diagnostic procure trois atouts majeurs : il est **facteur de mobilisation**, c'est une base pour **l'élaboration d'une stratégie** complète et pertinente et c'est également un **outil de suivi et de mesure** des résultats.

1. Mobiliser agents, directions et élus

Le diagnostic mettra en avant certains points assez frappants, aussi bien sur les pratiques que sur les types de déchets produits ou leurs quantités. Partager ces résultats constitue un **levier très important de mobilisation** aussi bien au niveau des **agents que de la direction** et des élus, en rendant concret les problématiques et les priorités.

2. Définir une stratégie priorisée et pertinente

Les données chiffrées, croisées avec la connaissance des bonnes pratiques et des différents freins et leviers, vont permettre de **dessiner une stratégie assez évidente**. Pour s'assurer que celle-ci soit la plus partagée possible (ce qui facilitera son acceptation, sa mise en œuvre et l'identification des relais des actions), la collectivité aura tout intérêt à mettre en place **des groupes de travail thématiques** sur les grands chantiers ou grandes problématiques mis en avant par le diagnostic. Ces groupes seront de préférence **ouverts à tous les agents volontaires** (ou bien aux différents référents déjà identifiés) dans un souci de transversalité et de représentativité. **Entre 3 et 5 groupes thématiques maximum** pourront être retenus, en fonction des priorités, motivations et du nombre de participants identifiés. Ces groupes auront pour objectif, suite à une présentation des principaux résultats, de *brainstormer* sur les actions possibles à mettre en œuvre.

3. Mesurer ses impacts

Selon le type et le périmètre des actions retenues, leurs impacts ne pourront pas être facilement mesurés. À ce titre, un diagnostic amont correctement réalisé suivi d'un ou plusieurs autres diagnostics similaires en cours de programme et à la fin permettront une **mesure globale venant valider la stratégie** et l'ensemble des actions retenues.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

E1 : le CG33 a souhaité élaborer un observatoire des déchets pour animer et suivre la démarche d'exemplarité interne avec un objectif de -7 %. Pour cela, il a fait appel à deux prestataires pour réaliser une caractérisation de ses déchets et une étude sur les perceptions et pratiques de ses agents.

E3 : le CG71 a réalisé entièrement en interne un diagnostic complet en associant des agents référents, en identifiant, caractérisant et quantifiant les différents déchets du CG. À partir des groupes de travail thématique, le CG a recensé près d'une centaine d'idées d'actions, dont une partie sera intégrée au plan de prévention. Toutes les actions viennent en revanche s'inscrire dans le programme d'action de l'Agenda 21. Le CG s'est fixé en interne un objectif de -7 %.



E8 : La communauté urbaine de Strasbourg a mis en place une démarche d'exemplarité en 3 niveaux : un plan d'action sur la sensibilisation des agents, une rencontre des directions et un accompagnement des communes adhérentes. Le diagnostic interne s'est basé sur des tables rondes avec les agents volontaires puis sur une enquête envoyée à tous les agents.

E9 : À travers le copil exemplarité du Grand Lyon, regroupant toutes les directions, une enquête sur les déchets et pratiques des services a été diffusée, puis une charte interactive de l'éco-agent a été rédigée : chaque agent peut s'engager sur plusieurs gestes mais également faire des retours sur les bonnes pratiques dans son service et proposer de nouvelles idées.